



ALERTE ORANGE

**INTERCO
SERVICES
PUBLICS
PARISIENS**

ASP

Transfert de compétences à la PP ?

Le 18 février 2016, la **Préfecture de Police** et la **Mairie de Paris** dispensaient conjointement, une réunion d'information concernant **les éventuels transferts de compétences**.

Cela a permis de mettre un terme aux rumeurs et discours en tout genre et surtout de confirmer les dires de la **CFDT** :

En 2016, aucun agent ne partira manu militari !

**ACCUEIL PAR VOIE DE
DÉTACHEMENT AFIN DE
RENFORCER UNE BRIGADE
CONSTITUÉE ESSENTIELLEMENT
D'INSPECTEURS DE SÉCURITÉ.**

110 ASP deviennent ISVP RI

Les Conditions du détachement:

- Sur volontariat
- Reclassement dans la grille.
- La grille est identique à partir de l'échelle 4 dans les 2 corps correspondant à l'indice égale ou immédiatement supérieur
- Garantie d'une double carrière durant l'accueil la 1ere année
- Intégration dans le corps des ISVP possible à la demande de l'agent.

Calendrier :

- Dépôt des Candidatures après le Comité Technique Central de la Ville de Paris (Mi-avril 2016)
- Examen des dossiers (2^{ème} quinzaine de Mai 2016)
- Tests d'aptitudes physiques
- Entretiens (courant juin 2016)
- Mise en place (septembre 2016)

STATUT DE PARIS

Le Conseil de Paris, a validé le 15 février 2016, les vœux de la Maire, à savoir la récupération de certaines compétences du Préfet de Police.

Ce projet sera soumis au Parlement afin de savoir s'il sera légiféré ou pas.

Pour l'heure nous ne connaissons pas le nombre de personnel impacté par ce projet.

La **CFDT** restera vigilante pour la défense des intérêts individuels et collectifs des ASP dans le cadre de la création d'une direction dédié à la lutte contre les incivilités à la Mairie de Paris.